

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 janvier 2022

Le 10 janvier 2022 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, PESTELLE , MILLET, DUMONT, FAGNI, MANGUELIN,

Mmes MICHAUD, AJOUX, DECHAIX, MOISSONNIER, DESSERTINE

Excusée: Valérie CHAMBAUD,

Absente : Marianne PIROUX

Secrétaire de séance : Christine MOISSONNIER

Valérie CHAMBAUD a donné son pouvoir à Stéphane LAPALUD

1)Approbation du dernier Conseil

Le procès-verbal du 29 Novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2)BUDGET 2022 : REFLEXIONS PROJET 2022

▪→Avancement sur la restructuration « Route de la Mitaine -Route de Beaumont »

Route de la Mitaine

Le Maire explique que l'on doit décider le déplacement du panneau d'agglomération.

Ce déplacement au niveau du passage à niveau aura pour avantage la maîtrise de la vitesse mais pour Inconvénient des charges supplémentaires pour l'entretien de la voirie.

Après discussion et à l'unanimité le Conseil Municipal décide le déplacement du panneau d'agglomération.

Le Maire rappelle également qu'une convention devra être signée avec le département pour l'entretien du talus des berges du Renom.

Route de Beaumont

Il s'agit de prévoir la matérialisation du cheminement jusqu'à la propriété Genin ou au carrefour du chemin Crinier.

Discussion sur l'intérêt pour Mireille Ajoux et Joel Fagni : peu d'intérêt

Isabelle Michaud propose d'aller plus loin et de prévoir la sécurisation de la route de Châtillon.

Le Maire répond que cela n'est pas prévu dans la convention signée avec l'agence d'ingénierie.

La Commission Voirie se réunira lorsque le projet sera plus avancé.

▪→Aménagement de la place du marché

Le Maire rappelle qu'un assistant à maître d'ouvrage a été choisi pour assister notre maître d'œuvre sur le dossier de la reconstruction du bâtiment sinistré.

Stéphane Lapalud, Isabelle Michaud demande que le projet de l'aménagement de la place soit revu dans son ensemble .

Le Maire rappelle qu'on attend la démolition du bâtiment pour avancer sur l'emplacement du hangar Changneux

▪→**Aménagement de la ZA**

Le Maire rappelle que l'extension de la ZA ne dépend pas de la commune , la compétence est d'ordre communautaire.

Il informe le Conseil que la Commune a reçu une demande d'une entreprise pour une future installation sur la ZA.

Le Maire rappelle également que le projet du déplacement de la Cuma dans la ZA est toujours d'actualité.

Mireille Ajoux pose la question du devenir de la Cuma actuelle.

Il est prévu de rencontrer à nouveau David Charvieux , Président de la Cuma pour avancer sur le dossier.

Un tour de table est proposé par le Maire sur des projets éventuels :

Isabelle Michaud : Réfection des Courts de Tennis

Francis Dumont rappelle le problème de Pollution du Renom lors de pluies importantes. L'on est toujours en attente de solution

Francis Pestelle : Question d'enlever le Rond-Point à l'entrée du lotissement de la Dame. A priori pas de problème.

Isabelle Michaud : Envisager la construction d'une salle pour les associations

Mireille Ajoux : Remplacement des huisseries de la salle de réunion

Valérie Multon rappelle que ce bâtiment appartient au CCAS . la demande pourra être mise à la discussion de la prochaine réunion du CCAS.

▪Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Avant le vote du budget 2022 le maire sur autorisation du conseil Municipal peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, le Conseil Municipal autorise le maire à engager liquider et mandater les dépenses d'investissements à hauteur de 25 %.

▪Constitution de provision 2021

Le Conseil Municipal a inscrit au budget 2021 une provision pour dépréciation de créances douteuses correspondant à des titres émis il y a plus de deux ans et non recouverts en totalité.

Il a lieu de voter un montant de 95.77 euros correspondant au taux maximum soit 100 % pour 2021.Cette provision est constituée au titre de 2021 et mandater sur 2021.

•Participation de la Commune au frais de garderie /Pôle Enfance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'accorder une aide aux enfants de Marlieux fréquentant le Centre de Loisirs géré par Pôle Enfance de Marlieux dans les conditions suivantes : 5 euros par enfant et par jour avec repas pour les enfants de Marlieux, participation limitée à 20 jours.

Après discussion le Conseil Municipal fixe à l'unanimité l'attribution d'une aide aux familles pour l'année 2022 dans les conditions suivantes.

-5 euros par enfant et par journée pour les enfants de Marlieux

Participation limitée à 20 jours maximum pour 2022.

•Avance budgétaire sur le budget SIVOS

En attente du versement de la subvention accordée par l'Education Nationale, la facture de l'UGAP pour un montant de 6667,86 euros ne peut être payée suite à un problème de trésorerie sur le budget du SIVOS .

La Commune de Marlieux doit verser une avance de 4000,00 sur le Budget du SIVOS afin que cette facture puisse être payée rapidement.

Cette avance sera déduite de la participation annuelle budgétée au budget du SIVOS 2022.

Décision validée à l'unanimité .

3) PERSONNELS / RENOUELEMENT RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire « RIFSEEP » avait été mise en place le 1^{er} juillet 2016.

Il rappelle que le RIFSEEP a pour objectif de :

-valoriser l'ensemble des parcours professionnels ou les fonctions IFSE

-favoriser la reconnaissance de l'investissement personnel et professionnel CIA

Il se compose de deux parts :

Le IFSE part principale lie aux fonctions aux sujétions et à l'expertise versé mensuellement .

Chaque cadre d'emploi est réparti en groupe de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis.

Groupe 1 Responsabilité Coordination d'une équipe et fonctions complexes et exposées.

Groupe 2 Adjointe à la fonction du groupe 1

Groupe 3 Gestions diverses Entretien des locaux : ATSEM

Les montants qui sont versés aux agents sont calculés par le Maire en fonction des possibilités du budget communal.

Pour le CIA

Il est proposé d'attribuer individuellement chaque année un complément indemnitaire aux agents en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir en application des conditions fixées par l'entretien professionnel.

Groupe 1 Responsabilité Coordination d'une équipe et fonctions complexes et exposées.

Groupe 2 Adjointe à La fonction du groupe 1

Groupe 3 Chargées de Gestion diverses

La part fonctionnelle peut varier suivant le niveau de responsabilité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

-de renouveler le régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2022 pour 4 ans

-D'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect de principes définis ci-dessus

-De prévoir et d'inscrire au budgets les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

Comptes-rendus de réunions

→Francis pestelle : Assemblée Générale du SIEA : pas de problème majeur , Pour information la commune change de fournisseur d'électricité, à compter du 1^{er} janvier 2022 ,le nouveau fournisseur d'électricité est ENEDIS

→Stéphane Lapalud :Assemblée Générale du AMRF : réunion intéressante mais peu de participant le quorum n'étalt pas atteint .

→Syndicat d'Eau Potable : A compter de mars 2022 la société SAUR est désignée pour remplacer SUEZ.

→**Attribution de Compensation** : Communauté de Communes de la Dombes
La CLECT du 2 décembre 2021 a validé la répartition des charges transférés liés au transfert de la compétence Enfance/jeunesse.

Un tableau récapitulatif est communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.
Pour Marlieux le montant de l'attribution de compensation s'élève à 43879,00 euros.

A la demande de Mireille Ajoux le rapport quinquennal 2017/2021 sur la gestion de la CLECT sera envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal.

→**Service Commun**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 mai 2018, le Conseil Communautaire a décidé le retour de certaines compétences exercés précédemment par les 2 communautés de communes avant la fusion :

- Intervenants musique et sports dans certaines écoles de la CDD
- Enfance -jeunesse

Après un travail de concertation le conseil communautaire a émis un avis favorable à la création du service commun au 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer avec la Communauté de Communes la convention relative au développement du service commun et tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

Gestion des bennes à verres : le marché de collecte du verre avec la société Guerin est arrivé à échéance le 31 décembre dernier . le nouveau prestataire Suez qui a repris la collecte du verre à compter du 3 janvier 2022 fera son possible pour traiter le retard pris.

MARPA : Monsieur Bel nouveau président de la Marpa a assuré avec efficacité le changement de personnel de direction de la MARPA .

Le Maire rappelle la gestion très compliquée de l'école avec des protocoles Covid qui changent sans arrêt , il remercie Said Berrakam, directeur de l'école et le personnel qui gèrent au mieux la crise sanitaire.

Valérie Multon rappelle les dates des élections qui auront lieu en 2022 :

- 10 Avril et 24 avril 2022 pour les élections présidentielles
- 12 et 19 Juin 2022 pour les Elections législatives

Il est rappelé que les administrés peuvent s'inscrire jusqu'au 4 mars pour participer aux élections présidentielles.

La lettre de la mairie de janvier 2022 sera distribuée par chaque conseiller suivant leur secteur.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 21H45